



Rapport final

Atelier de renforcement de capacités des membres du Réseau des Femmes Africaines sur le Développement Durable (REFADD) sur le thème : « Femmes et processus APA en Afrique centrale : comment influencer la mise en œuvre au niveau national ? »

Par

Chouaibou NCHOUTPOUEN

Expert biodiversité et Désertification à la COMIFAC

Février 2013



Sommaire

Sommaire.....	i
Liste des tableaux	ii
Acronymes et abréviations	iii
1. Contexte et justification.....	1
2. Objectifs de l’atelier	2
3. Participants	2
4. Déroulement des travaux.....	2
4.1. Cérémonie d’ouverture	2
4.2. Introduction à la formation	4
4.2.1. Présentation générale des participants	4
4.2.2. Présentation des objectifs et résultats attendus de l’atelier.....	4
4.2.3. Présentation du contenu, programme et méthodologie de la formation	5
4.3. Formation.....	6
4.3.1. Session 1 : présentations générales.....	6
4.3.2. Session2 : travaux en groupe et restitutions en plénière.....	9
4.3.3. Session 3 : Approfondissement des éléments de base du Protocole.....	11
4.3.4. Session 4 : identification des activités à mener à court, moyen et long terme par chaque Point Focal REFADD après la formation et évaluation de l’atelier.....	13
5. Conclusion et recommandations	16
5.1. Conclusion	16
5.2. Recommandations.....	17
6. Liste des annexes.....	18
Annexe 1 : Termes de référence de l’atelier	18
Annexe 2 : Agenda.....	20
Annexe 3 : les allocutions	22
Annexe 4: liste des participants	25
Annexe 5 : formulaire d’évaluation	26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Composition des groupes de travail et thèmes traités.....	9
Tableau 2 : listes des activités à mener à court, moyen et long terme par les Points Focaux REFADD dans le cadre de la mise en œuvre du processus APA	13
Tableau 3 : Résultats de l'évaluation de l'atelier.....	15

Acronymes et abréviations

APA :	Accès aux ressources génétiques et Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation
CCCA :	Conditions Convenues d'un Commun Accord
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CdP:	Conférence des Parties
CEFDHAC :	Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CHM :	Centre d'Echange d'Informations sur la CDB (Clearing House Mechanism)
CIPN :	Comité Intergouvernemental sur le Protocole de Nagoya
COMIFAC :	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPCC :	Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GIZ :	Coopération technique internationale allemande
GBO :	Perspectives Mondiales de la Biodiversité
GTBAC :	Groupe de Travail Biodiversité Afrique Centrale
GTEA:	Groupe de Travail sur l'Examen de l'Application
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OSASTT :	l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
OVM :	Organismes Vivants Modifiés
PF :	Point Focal
PFNL :	Produits forestiers non ligneux
RCA :	République Centrafricaine
RDC :	République Démocratique du Congo
REFADD :	Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable
RG :	Ressources génétiques
REPALEAC:	Réseau des Peuples Autochtones et Locales d'Afrique Centrale
REPAR :	Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale pour la gestion durable des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale
SPANB:	Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la biodiversité
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

1. Contexte et justification

La diversité biologique, c'est-à-dire la variété des espèces et des écosystèmes, est indispensable à notre planète et à l'humanité entière. La perte progressive de cette richesse, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs, est un mal très profond qui, à terme, est capable de ruiner tous les efforts déployés en ce moment pour endiguer voire éradiquer la pauvreté.

Conscients de cette menace, 193 pays y compris les pays de l'espace COMIFAC ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui est un instrument juridique international contraignant adoptée en juin 1992 pour mettre un terme à l'érosion de la biodiversité. Les Parties à cette Convention s'engagent à atteindre trois objectifs :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de ses éléments ;
- et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat ».

Ce troisième objectif, sur l'accès et le partage des avantages (APA) revêt une importance particulière pour les pays en développement, qui sont dépositaires de la plus grande diversité biologique au monde, et souhaitent qu'un système de compensation pour l'accès à leurs ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées soit établi.

Sa mise en œuvre suppose l'organisation de l'APA de manière à concilier les intérêts scientifiques et commerciaux, source de valorisation des ressources génétiques, avec les objectifs d'équité et de justice sociale pour le bénéfice de ceux qui conservent les ressources génétiques et qui sont à l'origine des connaissances traditionnelles associées.

Les efforts entrepris dans ce sens dès 1999 par la Conférence des Parties (CdP) à la CDB vont aboutir dans un premier temps aux lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (avril 2002), puis, outre à un plan stratégique pour la biodiversité et un plan de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de cette stratégie, à un protocole à la CDB (Octobre 2010). Il s'agit du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation adopté par la communauté internationale le 29 Octobre 2010 à Nagoya (Japon) lors de la dixième session de la CdP à la CDB.

Un mois après l'adoption du protocole de Nagoya, les pays de l'espace COMIFAC emboîteront le pas à la CDB, en adoptant la « Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'accès aux ressources biologiques/génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ». Pour la COMIFAC, il s'agit d'orienter chaque pays membre dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national de la mise en œuvre du troisième objectif de la CDB, tenant compte de l'évolution des négociations internationales en matière d'APA.

Parmi les acteurs susceptibles d'influencer la mise en œuvre du processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC, figurent en bonne place les réseaux spécialisés de la CEFDHAC. C'est ainsi que le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) a ciblé le Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale (REPAR), le Réseau des Peuples Autochtones et Locales d'Afrique Centrale (REPALEAC) et le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) comme réseaux dont les capacités en matière d'APA nécessitent d'être renforcées au courant de l'année 2013 afin qu'ils fassent du plaidoyer pour

que la ratification du Protocole de Nagoya et la mise en place des cadres nationaux APA par les pays de l'espace COMIFAC soient effectives.

C'est dans ce cadre que le REFADD a organisé en collaboration avec l'UICN un atelier de renforcement de capacités des membres du réseau sur le thème : « Femmes et processus APA en Afrique centrale : comment influencer la mise en œuvre au niveau national » grâce à l'appui technique et financier de la COMIFAC et de la GIZ.

2. Objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier était de sensibiliser et renforcer les capacités des membres du REFADD sur l'APA et les engager dans les processus y relatifs au niveau national. Il s'agissait plus spécifiquement de :

- ✓ Améliorer la connaissance et la compréhension des membres du REFADD de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et indiquer les problématiques, les défis ainsi que les enjeux liés à cette convention ;
- ✓ Faire un état des lieux des avancées du processus dans les pays de l'espace COMIFAC
- ✓ Renforcer les capacités sur le processus APA, les défis, les opportunités économiques et environnementales pour les pays et l'état de lieux ;
- ✓ Présenter les enjeux du processus APA pour les femmes de la sous-région ;
- ✓ Développer un plaidoyer en vue de la prise en compte des intérêts spécifiques des femmes relativement à ce processus ;
- ✓ Adopter un plan d'action définissant la contribution du REFADD au niveau national en fonction des avancées du processus dans les différents pays.

3. Participants

L'atelier, présidé par Madame Eulalie BASHIGE, Présidente Régionale du REFADD et modéré par le formateur M. Chouaibou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité et Désertification de la COMIFAC, réunissait les représentants de huit pays de l'espace COMIFAC: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad, les membres du Bureau régional du REFADD, les personnes ressources, le représentant du Projet GIZ d'appui à la COMIFAC et les représentants de l'UICN.

4. Déroulement des travaux

Les travaux se sont déroulés en trois (03) principales étapes à savoir :

- la cérémonie d'ouverture
- l'introduction à la formation;
- la formation proprement dite.

4.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par quatre allocutions : le mot de circonstance de la Représentante du Point Focal REFADD de la République du Congo, l'allocution du Représentant des partenaires au développement, le mot du Point Focal APA de la République du Congo et le discours d'ouverture de Madame la Présidente Régionale du REFADD.

Quatre (4) allocutions ont été prononcées.

- *Mot de bienvenue de Madame Virginie DOLAMA Représentante du Point Focal REFADD de la République du Congo*

Madame DOLAMA, prenant la parole a exprimé sa gratitude aux organisateurs qui ont choisi son pays pour abriter cet atelier de renforcement des capacités du REFADD sur APA. Elle a par la suite souhaité au nom du Point Focal REFADD du Congo, la bienvenue à tous les participants. Poursuivant son propos, elle a souligné les efforts que déploie son pays en général et en particulier le REFADD Congo pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. Elle s'est dite satisfaite par le fait que son pays ait déjà signé le Protocole de Nagoya et que le dossier pour la ratification est au niveau de la cour Suprême. Enfin, elle a souhaité bon séjour à Brazzaville à tous les participants et plein succès aux travaux.

- *Allocution de Madame Chantal WANDJA de l'UICN intervenant au nom de tous les partenaires ayant appuyé l'organisation de cet atelier (GIZ et UICN)*

Prenant la parole, Madame WANDJA a commencé par rappeler que cet atelier se tient 7 mois après l'Assemblée Générale du REFADD et elle a félicité le GTBAC qui a reconnu l'importance de la femme dans le processus APA en inscrivant cet atelier dans sa feuille de route 2013.

Elle a par la suite demandé aux membres du REFADD de profiter de ce moment où les questions de genre sont au cœur des débats à la COMIFAC et à la CEFDHAC pour porter plus haut les problèmes des femmes et leur positions sur les questions liées à la gestion durable des forêts. Elle a exprimé sa reconnaissance aux membres du REFADD pour le travail qu'ils ont réalisé lors du 7^e forum de la CEFDHAC à Kigali en novembre 2012.

Poursuivant son intervention, Madame WANDJA a invité les membres du REFADD à s'impliquer dans la mise en œuvre du processus APA et à adopter une approche de gestion axée sur les résultats qui va au-delà de la participation aux rencontres mais recherche réellement des résultats sur le terrain.

Pour finir, elle a rappelé les grands événements et initiatives qui vont se dérouler dans un proche futur, dont les membres du REFADD devraient profiter pour faire entendre leurs voix. Notamment : la tenue de la réunion du partenariat sur les forêts du bassin du Congo en mars prochain, qui consacrera toute une journée à la thématique genre, le début du processus de révision du plan de convergence qui devra prendre en compte le genre et le début du processus d'élaboration d'une stratégie genre COMIFAC. Elle a souligné que les partenaires souhaitent voir le plan d'actions du REFADD opérationnel et restent disposés à appuyer le REFADD. C'est sur ces mots qu'elle a souhaité plein succès aux travaux.

- *Mot de Monsieur Madzou MOUDIKILI, Point Focal APA de la République du Congo*

Après avoir souhaité la bienvenue à Brazzaville à tous les participants, le Point Focal APA s'est dit réjoui par le fait que cet atelier de renforcement des capacités du REFADD en matière APA planifié par le GTBAC est devenu une réalité. Poursuivant son propos, il a rappelé le rôle que joue la femme dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs qui sont les deux premiers objectifs de la convention sur la diversité biologique (CDB) et a dit que la femme a aussi un grand rôle à jouer pour l'APA

qui est le troisième objectif de cette même convention. C'est sur ces mots qu'il a souhaité plein succès aux travaux.

- *Discours d'ouverture de Madame Eulalie BASHIGE, Présidente du REFADD*

Madame la Présidente Régionale du REFADD a tout d'abord remercié le PF REFADD du Congo qui accueille l'atelier et a aussi exprimé sa gratitude à la COMIFAC, l'UICN et la GIZ dont la synergie d'actions a permis que l'atelier se tienne. Dans cette même veine, elle a encouragé la disponibilité des Points Focaux REFADD pour la formation et le renforcement des capacités, souhaité la bienvenue à Mme Solange PADJA nouveau Point Focal REFADD du Tchad et l'a exhorté à demeurer dans le bateau REFADD.

Poursuivant son propos, elle a rappelé la richesse biologique et culturelle de la sous-région, ce qui justifie l'adhésion des pays de l'espace COMIFAC à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Avant de clore son propos, elle a demandé aux membres du REFADD, s'ils connaissent la CDB et ses outils? Ainsi que les principes du Protocole de Nagoya comme le Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC) ou les Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA)? Et elle a souligné que cet atelier est l'occasion pour les membres du REFADD d'en savoir plus sur ces principes.

Elle a une fois de plus remercié les partenaires qui ont appuyé l'organisation de cet atelier et c'est sur ces mots qu'elle a déclaré ouvert l'atelier de renforcement des capacités des membres du REFADD sur le thème: « Femmes et processus APA en Afrique centrale : comment influencer la mise en œuvre au niveau national ? ».

4.2. Introduction à la formation

Cette introduction a porté sur la présentation générale des participants, la présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier, et la présentation du contenu et programme de la formation.

4.2.1. Présentation générale des participants

Un tour de table a été fait afin de permettre aux participants de se présenter en déclinant leur identité, le pays, l'organisation qu'il représente, ainsi que la formation de base reçue et de dire aussi si on est impliqué dans les activités liées à l'APA au niveau national. Il est ressorti de cette présentation générale des participants que huit pays (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Rwanda et Tchad) sont représentés et que les participants ont reçu des formations de base dans les domaines très variés notamment en : Foresterie, Environnement, Communication, Economie, Planification et Droit. Ce tour de table nous a aussi permis de savoir que les Points Focaux REFADD n'ont pas été impliqués dans les activités APA menées jusqu'à présent dans les pays de l'espace COMIFAC.

4.2.2. Présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier

Les objectifs et résultats attendus de l'atelier ont été présentés par M. Chouaibou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité et Désertification au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC qui a intervenu en tant que formateur. Les objectifs de l'atelier sont présentés au point 2. Les résultats attendus sont les suivants :

- ❖ **La connaissance et la compréhension** des membres du REFADD sur la CDB et le processus APA sont améliorées ;
- ❖ **L'état des lieux du processus APA** dans les pays de l'espace COMIFAC est fait ;
- ❖ **Les capacités sont renforcées** sur le processus APA ;
- ❖ **Les enjeux du processus APA pour les femmes** de la sous-région sont présentés ;
- ❖ **Le plan d'action**, définissant la contribution du REFADD au niveau national, en fonction des avancées du processus dans les différents pays est adopté.

Après cette présentation, les cartes ont été distribuées aux participants pour recueillir d'autres attentes. Mais, des nouvelles attentes n'ont pas été formulées. Ce qui montre que l'atteinte des objectifs fixés permettra de satisfaire une bonne partie de leurs besoins en matière d'APA.

4.2.3. Présentation du contenu, programme et méthodologie de la formation

Après la présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier, le formateur a déroulé le contenu et le programme de la formation devant permettre d'atteindre les résultats escomptés.

a) Contenu

Le contenu de la formation prévoyait :

- Emploi de certains termes ;
- Un bref rappel de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
- l'état des lieux de APA dans les pays de l'espace COMIFAC et au niveau sous régional ;
- le Protocole de Nagoya sur APA ;
- l'Accès aux ressources génétiques ;
- l'utilisation des ressources génétiques ;
- l'APA et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ;
- le Partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques.

b) Programme

Le programme a été structuré en quatre sessions réparties sur les deux jours des travaux.

La session 1 portait sur les présentations générales et elle a englobé : le bref rappel de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la projection d'un film sur APA, l'état des lieux de l'APA dans les pays de l'espace COMIFAC et au niveau sous régional et le Protocole de Nagoya sur APA.

La session 2 était consacrée aux travaux en groupe.

La session 3 portait sur l'approfondissement des éléments de base du Protocole que sont : l'Accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le Partage juste et équitable des Avantages, et l'utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles y associées.

La session 4 était dédiée à l'identification des activités à mener à court, moyen et long terme par chaque Point Focal REFADD après la formation, et à l'évaluation de l'atelier.

c) Méthodologie

Trois méthodes ont été utilisées :

- les présentations Power Points plus les débats en plénière ;
- la projection d'un film sur APA ;
- les travaux en groupe et les restitutions en plénière ;
- les travaux individuels.

4.3. Formation

4.3.1. Session 1 : présentations générales

Quatre présentations ont été faites par le formateur au cours de cette session. Elles portaient sur : l'emploi de certains termes, un bref rappel de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la projection d'un film sur APA, l'état des lieux de APA dans les pays de l'espace COMIFAC/au niveau sous régional et le Protocole de Nagoya sur APA. Chacune de ces présentations était suivie par un débat en plénière.

A) Emploi de certains termes

L'objet de cette présentation était de familiariser les participants avec l'utilisation de certains termes clés pour la compréhension du processus APA. Les termes qui ont été expliqués sont : diversité biologique ou biodiversité, ressources génétiques, ressources biologiques, APA et biotechnologie.

Après cette présentation, la principale préoccupation des participants portait sur la différence entre ressources génétiques et ressources biologiques dans le contexte de l'APA et par rapport aux spécificités des pays de l'espace COMIFAC où il sera très difficile de séparer les deux. Afin de lever ce point d'ombre, quelques exemples de ces ressources ont été pris.

B) Bref rappel de la convention sur la diversité biologique (CDB)

Dans cette présentation, le formateur a rappelé le contexte dans lequel cette convention a été adoptée, sa date d'entrée en vigueur, le nombre des Etats membres, ses objectifs, ses organes, ses protocoles et les mécanismes de la mise en œuvre.

L'on a retenu de cette présentation que la CDB a été adoptée en juin 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro et elle est entrée en vigueur le 29 décembre 1993 et compte aujourd'hui 193 pays membres. Elle poursuit trois objectifs qui sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Les organes établis pour faciliter le suivi de la mise en œuvre sont les suivants : La Conférence des Parties (CdP) ou (COP) en anglais, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT), le Groupe de Travail sur l'Examen de l'Application (GTEA), le Comité Intergouvernemental sur le Protocole de Nagoya (CIPN), le Groupe de travail sur l'article 8(j), le Groupe de travail sur les Aires Protégées et le Secrétariat.

La CDB a en son sein trois protocoles : Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté en janvier 2000. Il traite du transfert, de la manipulation et de l'utilisation en toute sécurité des organismes vivants modifiés (OVM) qui peuvent avoir des effets néfastes sur la diversité biologique, en tenant compte de la santé humaine, avec une focalisation particulière sur les mouvements transfrontières des OVM ; le Protocole

additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation adopté en Octobre 2010 à Nagoya ; et le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) adopté en Octobre 2010.

Les mécanismes de mise en œuvre sont les suivants : le Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la biodiversité (SPANB), les Rapports Nationaux, le Plan stratégique pour la biodiversité (2011-2020), les ressources et mécanismes financiers, le *LifeWeb* pour le financement des Aires Protégées, le Centre d'échanges d'information (CHM), la coopération et partenariats (Coopération Sud-Sud, Consortium des partenaires scientifiques, Conventions de Rio, Conventions relatives à la biodiversité, Fonds du Japon pour la biodiversité), et les ressources supplémentaires: perspectives mondiales de la biodiversité (GBO3).

Après cette présentations, les principales préoccupations exprimées par les participants portaient sur : les mécanismes de financement de la mise en œuvre de la CDB, comment mobiliser les ressources financières, la différence entre la biodiversité et les aires protégées, pourquoi créer le *LifeWeb* rien que pour le financement des aires protégées. Des éléments de réponse ont été donnés à toutes ces questions par le formateur.

Les réactions et commentaires des participants ont permis de noter la nécessité de renforcer les capacités des membres de ce réseau sur les techniques de mobilisations des ressources financières pour la mise en œuvre de la CDB.

C) Projection du film sur APA

L'objectif de ce film était de sensibiliser sur les enjeux de l'APA et d'expliquer l'utilité du Protocole de Nagoya. Il est recommandé de toujours projeter ce film avant de faire une présentation sur le protocole de Nagoya, car il suscite des réactions très variées des participants et facilite la compréhension du Protocole de Nagoya sur APA.

Après avoir visionné ce film, certains participants ont plutôt été pessimistes par rapport à l'avenir de ce Protocole en ce sens qu'ils n'ont pas concrètement vu, comment il sera appliqué. D'autres par d'autres sont demeurés optimistes, car il s'agit de l'objectif 3 de la Convention et le Protocole donne des avantages aux fournisseurs et aux utilisateurs en même temps, ce qui va susciter son application. Certains on dit que le temps utilisé dans le film est le futur, ce qui veut dire que les retombés ne sont pas pour maintenant. Ce qui est tout à fait juste car le protocole n'entrera en vigueur qu'après sa ratification par 50 Etats. Or seuls 16 pays l'ont ratifié jusqu'à ce jour.

D) Etat des lieux de APA dans les pays de l'espace COMIFAC et au niveau sous régional

Il est ressorti de cette présentation que :

- la sous région dispose d'une stratégie sous régionale en matière d'APA adoptée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC en Novembre 2010. Cette stratégie donne des orientations aux pays de l'espace COMIFAC pour l'élaboration de leurs cadres nationaux en matière d'APA.
- Sept pays membres de la COMIFAC ont signé le Protocole de Nagoya à savoir : le Congo, le Gabon, la RCA, la RDC, le Rwanda, Sao Tomé & Principe et le Tchad.
- Deux pays de l'espace COMIFAC l'ont ratifié. Il s'agit du Gabon et du Rwanda ;
- Le Cameroun et le Gabon ont déjà adopté leurs stratégies nationales en matière d'APA ;

- Le dossier pour la ratification du Protocole de Nagoya est en cours dans plusieurs pays.

Après cet exposé, les interrogations soulevées par les participants portaient sur la ratification timide du protocole par nos Etats, ce qui constitue plutôt une source démotivante pour le REFADD, pourquoi adopter une Stratégie alors que les pays n'ont pas encore ratifié le Protocole ? L'impression que le GTBAC embrasse déjà beaucoup de chose alors que la FAO travaille déjà sur les PFNL, pourquoi les dossiers de ratification traînent à la cour Suprême et aux Ministères des Affaires Etrangères pour d'autres pays ?

Le formateur a fait comprendre aux participants que la sous région est plutôt très avancée par rapport à d'autres sous régions si on s'en tient à ses réalisations : une stratégie sous régionale adoptée, deux ratification sur dix, deux stratégies nationales sur dix souhaitées... Alors que d'autres sous régions n'ont rien à montrer jusqu'à présent. La sous région s'est dotée d'une stratégie sans attendre l'entrée en vigueur du Protocole car il s'agit d'une contribution pour la mise en œuvre de l'objectif trois de la CDB ratifiée par tous les pays de la COMIFAC. Il y a un lien fort entre l'APA et les PFNL et c'est pourquoi le GTBAC s'intéresse à ces ressources. Le manque de sensibilisation au niveau national peut être à l'origine de la lenteur sur le suivi des dossiers de ratification du Protocole de Nagoya à la cour Suprême et aux Ministères des Affaires Etrangères.

E) Le Protocole de Nagoya sur APA

De cette présentation, l'on a noté que la vision du Protocole de Nagoya est de faire progresser la mise en œuvre des trois objectifs de la CDB. L'application du Protocole repose sur le respect de trois principes fondamentaux suivants :

- Droit souverain des États sur leurs ressources naturelles,
- l'accès aux ressources génétiques exige le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) du pays fournisseur,
- les utilisateurs et les fournisseurs doivent conclure un accord (conditions convenues d'un commun accord (CCCA)) sur le partage des avantages pouvant découler de leur utilisation.

L'objectif est le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, afin de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Il s'applique aux ressources génétiques en vertu de l'article 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources et aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans le contexte de la CDB et les avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances.

Le protocole a des dispositions sur les facettes variées de la problématique APA notamment sur les mesures d'accès aux ressources génétiques et les savoirs traditionnels, le partage des bénéfices, l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, respect des mesures, le suivi et les situations transfrontalières. Une dimension importante du protocole est dans ses dispositions sur les mesures que les pays utilisateurs doivent prendre sur le plan national. Ceci dit, non seulement les pays fournisseurs sont appelés à définir des régimes nationaux APA qui permettront l'accès facile aux ressources génétiques ce qui produiraient un retour potentiel des bénéfices, le Protocole demande aussi aux pays utilisateurs de mettre sur pied des instruments administratifs ou juridiques leur permettant de suivre l'exploitation des ressources dans leurs juridictions.

Après cette présentations, les participants ont exprimé leurs inquiétudes vu la complexité de cette thématique et au vue de ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain. Comment va-t-on faire pour inventorier les ressources génétiques ainsi que les connaissances traditionnelles y associées ? Comment faire pour atteindre toutes les couches de la population ? Jusqu'à quel niveau un pays fournisseur peut exercer son droit de souveraineté sur ses ressources naturelles ?

Toutes ces préoccupations ont été notées comme des défis à relever dans la mise en œuvre du processus APA. Le formateur a signalé que la FAO élabore déjà les rapports sur les ressources génétiques forestières ce qui est très utile pour APA. Il a aussi souligné qu'un pays peut exercer son droit de souveraineté sur ses ressources naturelles à tout moment dans le processus APA. Surtout à partir du moment où l'accès à une ressource est demandé et aussi en cas d'appropriation illicite de ses ressources génétiques.

4.3.2. Session2 : travaux en groupe et restitutions en plénière

1) Thèmes et composition des groupes

Les travaux en groupe portaient sur trois thèmes à savoir :

- Identification des rôles des femmes en matière d'APA. Quelle stratégie à mettre en place pour qu'elles jouent pleinement leurs rôles ?
- Identification des besoins en renforcement des capacités ;
- Identification de la stratégie de communication, éducation et sensibilisation des femmes en matière d'APA.

Ainsi, trois groupes ont été mis en place et chaque groupe a traité un thème. Le tableau ci-dessous montre la composition des groupes de travail et les thèmes traités.

Tableau 1 : Composition des groupes de travail et thèmes traités

Groupes	Composition	Thèmes
Groupe 1	PF REFADD : RDC, Rwanda et Tchad (Rapporteur), PF APA du Congo (Président)	Identification des rôles des femmes en matière d'APA. Quelle stratégie à mettre en place pour qu'elles jouent pleinement leurs rôles ?
Groupe 2	PF REFADD : Gabon (Présidente), RCA (Rapporteur), Présidente REFADD, Personne ressource REFADD	Identification des besoins en renforcement des capacités
Groupe 3	PF REFADD : Burundi, Congo, Cameroun (Rapporteur) et Conseiller Régional REFADD	Identification de la stratégie de communication, éducation et sensibilisation des femmes en matière d'APA

Après les restitutions et échanges en plénière, les résultats des travaux en commission ont été enrichis.

2) Résultats des travaux en groupe

- **Rôles des femmes en matière d'APA et stratégie à mettre en place pour qu'elles jouent pleinement leurs rôles.**

Les participants ont identifié les rôles suivants que les femmes peuvent jouer pour contribuer à la mise en œuvre du processus APA tant au niveau national que sous-régional. Il s'agit de:

- contribuer au plaidoyer au niveau local, national, régional et international ;
- assurer la liaison/collaboration avec les femmes rurales et REFADD ;
- contribuer à la Sensibilisation des communautés ;
- promouvoir les connaissances et pratiques traditionnelles ;
- assurer la veille dans le cadre de la recherche ;
- contribuer à l'élaboration des mesures et procédures administratives pour réglementer l'accès aux ressources génétique et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Pour que les femmes puissent jouer pleinement ces rôles, il faudrait :

- renforcer leurs capacités;
- les regrouper par groupe d'intérêt ;
- les sensibiliser afin qu'elles sensibilisent les acteurs clés du processus APA;
- les impliquer dans le processus des décisions à tous les niveaux;
- communiquer entre la base et le REFADD.

- **Besoins en renforcement des capacités**

Sur la base des enjeux et les défis liés à la mise en œuvre du Processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC et compte tenu des rôles que les femmes doivent jouer dans ce processus, les participants ont recensé les besoins en renforcement des capacités suivants :

- Renforcement de capacités du REFADD en matière de mobilisation des ressources financières pour l'APA ;
- Renforcement des capacités des femmes en matière d'APA au niveau national ;
- Renforcement des capacités du REFADD sur l'évaluation économique de la biodiversité ;
- Renforcement des capacités en technique d'enquêtes sur les savoirs traditionnels ;
- Renforcement de capacités en techniques de transformation des PFNL à travers les voyages d'études ou d'échanges d'expériences ;
- Implication du REFADD dans l'élaboration des stratégies nationales APA et dans les mécanismes de la mise en œuvre ;
- Renforcement en technique d'élaboration des brochures et manuels de communication sur APA.

- **Stratégie de communication, éducation et sensibilisation des femmes en matière d'APA**

En matière de communication, il faudra mettre en place un mécanisme pour la circulation de l'information du haut en bas et vice versa. Bien définir le contenu de l'information et l'adapter au langage compréhensible par le groupe cible. Cette information est centrée sur les intérêts du groupe cible et adaptée à son contexte. On pourra utiliser les canaux médiatiques existant dans le milieu : radio, télévision, presse écrite, internet, site web, affiches, boîte à images, projection cinématographique, etc.

S'agissant de l'éducation des femmes en matière d'APA, les canaux pour l'éducation sont la famille et l'école. Les parents informés et sensibilisés vont transmettre les connaissances acquises et les changements adoptés à leurs enfants. Pour l'école, on devra repenser les programmes scolaires, introduire des nouvelles matières, des nouveaux cours, organiser des conférences, des colloques sur l'APA. Pour adultes il faudra penser à des ateliers de formation, des séminaires, des retraites, etc. Les mouvements de jeunesse, l'église, les partis politiques, les associations socioculturelles pourront contribuer l'éducation des jeunes adolescents.

En ce qui concerne la sensibilisation, les canaux sont des scénettes, les pièces de théâtres, les causeries morales, les prédications à l'église, le porte à porte, suivre les femmes dans les champs, dans les lieux communs de lavage d'habit, de rouissage de manioc ou de puisage d'eau, etc.

4.3.3. Session 3 : Approfondissement des éléments de base du Protocole

L'objet de cette session était d'améliorer la compréhension des participants sur les éléments de base du Protocole de Nagoya afin qu'ils soient à mesure de les expliquer à d'autres acteurs au niveau national après la formation. Les éléments de base du Protocole de Nagoya sont : l'Accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées, le Partage juste et équitable des Avantages, et l'utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles y associées. Trois exposés ont été faits par le formateur sur ces éléments. L'on a retenu que :

- Dans l'exercice de ses droits souverains sur ses ressources naturelles et conformément à sa législation ou à ses exigences réglementaires nationales en matière d'APA, l'accès aux ressources génétiques pour leur utilisation est subordonné au consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) par la Partie qui fournit lesdites ressources, qui est le pays d'origine desdites ressources ou une Partie qui a acquis les ressources génétiques conformément à la CDB, sauf mention contraire par la Partie en question.
- Conformément à la législation interne, chaque Partie prend les mesures nécessaires pour s'assurer que le CPCC et la participation des communautés autochtones et locales est obtenue pour l'accès aux ressources génétiques lorsqu'elles ont le droit établi d'accorder l'accès à ces ressources.
- chaque pays fournisseurs qui exige le CPCC prend les mesures législatives, administratives et de politique nécessaires en vue de : (a) Assurer la certitude juridique, la clarté et la transparence de ses exigences internes en matière d'accès et de partage des avantages; (b) Prévoir des règles et procédures justes et non arbitraires sur l'accès aux RG ; (c) Mettre à disposition des informations sur la manière de solliciter un consentement préalable en connaissance de cause; (d) Prévoir une décision écrite claire et transparente d'une autorité nationale, de manière économique et dans un délai

raisonnable ; (e) Prévoir la délivrance au moment de l'accès d'un permis ou de son équivalent comme preuve de la décision d'accorder le CPCC et de la conclusion de CCCA, et notifier le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages en conséquence; (f) S'il y a lieu et conformément à la législation interne, établir des critères et/ou procédés pour l'obtention du CPCC et la participation des communautés autochtones et locales à l'accès aux ressources génétiques ; (g) Etablir des règles et des procédures claires sur la demande et la définition du CCCA.

- Conformément aux paragraphes 3 et 7 de l'article 15 de la CDB, les avantages découlant de l'utilisation des RG et des applications et de la commercialisation subséquentes sont partagés de manière juste et équitable avec la Partie qui fournit lesdites ressources et qui est le pays d'origine de ces ressources ou une Partie qui a acquis les RG conformément à la CDB. Ce partage est soumis à des conditions convenues d'un commun accord.
- Chaque Partie prend des mesures législatives, administratives ou de politique générale, selon qu'il convient, dans le but d'assurer que les avantages découlant de l'utilisation des RG qui sont détenues par les communautés autochtones et locales, conformément à la législation interne relative aux droits établis desdites communautés sur ces ressources, sont partagés de manière juste et équitable avec ces communautés selon des conditions convenues d'un commun accord.
- Les avantages peuvent être monétaires (droits d'accès/droits par échantillon collecté ou autrement acquis, paiements initiaux, paiements par étapes, paiement de redevances, droits de licence en cas de commercialisation, etc.) ou non monétaires (Partage des résultats de la recherche et de la mise en valeur, collaboration, coopération et contribution aux programmes de recherche scientifique et de mise en valeur, notamment aux activités de recherche biotechnologique, autant que possible dans la Partie qui fournit les ressources génétiques, Collaboration, coopération et contribution à l'éducation et à la formation, etc.
- L'utilisation de ressources génétiques, qu'elles proviennent de plantes, d'animaux ou de micro-organismes, désigne le processus de recherche de leurs propriétés et leur utilisation pour accroître le savoir et les connaissances scientifiques, ou pour développer des produits commerciaux.
- L'utilisation des RG est rarement un processus simple. Elle implique un certain nombre de facteurs et de processus. Dans le domaine de la recherche commerciale, par exemple, l'accès aux RG et le développement du produit fini destiné à commercialisation sont séparés par une série d'étapes différentes. Cette chaîne d'utilisateurs peut atténuer la distinction entre fournisseurs et utilisateurs, dans la mesure où un premier utilisateur peut devenir un fournisseur pour un autre utilisateur.

Les principales questions posées par les participants après ces trois présentations portaient sur la place de l'APA dans le Plan de Convergence de la COMIFAC, la crainte que le processus APA n'apporte pas une valeur ajoutée à l'amélioration des conditions de vie des populations, la place des tradipraticiens dans le processus APA, les capacités des populations à négocier les Conditions Convenues d'un Commun Accord, le partage des avantages entre l'Etat et les populations riveraines.

Le formateur a souligné que l'APA est bien pris en compte dans le Plan de Convergence de la COMIFAC notamment l'Axe 1 sur l'harmonisation des politiques forestières et la mise en œuvre des conventions internationales parmi lesquelles figure en bonne place la CDB dont le 3^e objectif porte sur l'APA. Aussi, l'Axe 4 du Plan de Convergence porte sur la conservation

de la biodiversité. S'agissant de la crainte que le processus APA n'apporte pas une valeur ajoutée à l'amélioration des conditions de vie des populations, il a demandé aux participants d'éviter lors des campagnes de sensibilisation de brandir le processus APA comme une panacée pour la réduction de la pauvreté, mais comme un processus qui pourra contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et les recettes fiscales de l'Etat. Pour ce qui est des tradipraticiens, le formateur a indiqué qu'ils font partie des parties prenantes du processus APA car ils sont détenteurs de certaines connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Il a souligné qu'il y aura des intermédiaires pour aider les populations à négocier lorsque c'est nécessaire. Pour le partage des avantages entre l'Etat et les populations riveraines, il a pris l'exemple des redevances forestières pour expliquer comment ce partage pourra être fait.

4.3.4. Session 4 : identification des activités à mener à court, moyen et long terme par chaque Point Focal REFADD après la formation et évaluation de l'atelier.

L'objectif de cette session était de permettre aux participants d'élaborer leurs plans d'action et d'évaluer l'atelier.

1. Identification des activités à mener à court, moyen et long terme dans le cadre de la mise en œuvre du processus APA

Il a été demandé à chaque Point Focal REFADD, d'identifier en fonction des spécificités de son pays, les activités qu'il peut mener cette année dans le cadre de la mise en œuvre du processus APA. Le tableau ci-dessous présente les activités identifiées par les participants.

Tableau 2 : listes des activités à mener à court, moyen et long terme par les Points Focaux REFADD dans le cadre de la mise en œuvre du processus APA

Pays	Activités	CT	MT	LT
Burundi	Organiser des séances d'information sur APA avec les antennes de trois associations à Bugarama, Sororezo et Mwakiro.	X		
	Consulter régulièrement le site www.cdb.int/abs pour information	X	X	X
	Entrer en contact avec le PF APA du Burundi pour échanger les idées et voir comment collaborer dans la mise en œuvre du processus APA	X	X	
	Récolter les infos venant des communautés à la base vers le haut par le canal des antennes et faire un rapport			X
	Faire un rapport détaillé d'activités et transmettre à la COMIFAC, au PF APA du Burundi et à la Coordinatrice Régionale du REFADD			X
Cameroun	Rédaction d'un rapport de la formation à envoyer aux membres par email	X		
	Organisation de l'atelier national de restitution de la formation aux membres du REFADD-Cameroun et à d'autres ONG/Associations	X		
	Faire un état des lieux sur l'existant et produit un rapport		X	
	Contribuer à l'information et à la sensibilisation des groupes cibles (femmes, Peuples Autochtones et communautés locales, etc.) sur l'APA		X	
	Faire un plaidoyer pour faciliter la participation des femmes riveraines au processus APA			X
	Renforcer les capacités des groupes cibles sur APA			X
Congo	Restitution de l'atelier aux membres	X		

Pays	Activités	CT	MT	LT
	Elaboration d'un plan d'action	X		
	Formation et sensibilisation des femmes rurales sur le processus APA		X	
	Identification des besoins en renforcement des capacités des femmes rurales		X	
	Elaboration des stratégies pour faire jouer pleinement aux femmes rurales leur rôle			X
	Plaidoyer sur le rôle de la femme sur le processus APA			X
Gabon	Restitution de la formation auprès des membres de l'antenne Gabon et de la plate-forme des ONGs Environnementales	X		
	Elaboration des outils de communication et de Sensibilisation sur l'APA et la CDB		X	
	Sensibilisation des femmes rurales sur l'APA et leur implication dans l'identification des savoirs traditionnels			X
RCA	Restitution de l'atelier de Brazza sur « femmes et processus APA	X		
	Mobiliser des fonds auprès des partenaires impliqués		X	
	Renforcement des capacités des ONG membres du REFADD et contribution à la mise en place de la plate-forme des parties prenantes en matière d'APA		X	
	Mener les campagnes de sensibilisation de la population et mise en place des cellules locales en collaboration avec les PF APA et CDB		X	
	Contribuer au suivi-évaluation auprès des acteurs locaux			
RDC	Préparation d'une émission Télévisée	X		
	Restitution de l'atelier aux antennes à l'intérieur du pays	X		
	Prise de contact avec le PF APA de la RDC	X		
	Restitution de l'atelier aux membres du REFADD à Kinshasa	X		
	Elaboration d'un projet de sensibilisation et d'information à l'intérieur du pays		X	
	Renforcement des capacités des antennes sur l'APA			X
Rwanda	Restitution des résultats de l'atelier aux PF APA et CDB du Rwanda	X		
	Restitution des résultats de l'atelier aux membres du REFADD (Bureau Exécutif, membres ONG)	X		
	Elaboration des outils de communication sur APA	X		
	Plaidoyer lors des réunions et rencontres ayant un lien avec l'APA		X	
	Information et sensibilisation des femmes et membres des communautés sur l'APA		X	
	Feedback au Bureau Régional REFADD et au PF APA		X	
	Faire un état des lieux sur les connaissances traditionnelles des femmes et leur accès aux ressources génétiques			X
	Atelier d'échange sur le rôle des femmes dans le processus APA			X

Pays	Activités	CT	MT	LT
Tchad	Faire la restitution de l'atelier avec les associations de N'Djamena	X		
	Faire la même restitution de l'atelier avec les autres acteurs de N'Djamena afin qu'ils puissent le relayer à la base			
	Faire un rapport de l'atelier de restitution au REFADD (Bureau Régional)	X		
	Renforcer les capacités des femmes rurales sur la biodiversité et APA			X
Bureau Régional REFADD	Plaidoyer sur le rôle des femmes en matière d'APA	X	X	X
	Transmettre le rapport de l'atelier au PFBC pour publication	X		
	Rechercher les financements pour l'atelier de renforcement des capacités sur la mobilisation des fonds APA	X		
	Elaborer des dépliants et affiches sur APA		X	
	Organiser des dîner-débats avec les bailleurs, politiques et autres sur l'APA		X	

2. Evaluation de l'atelier par les participants

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation

Tableau 3 : Résultats de l'évaluation de l'atelier

Aspects	Critères	Pourcentage des participants en fonction des notes attribuées (%)			
		0	1	2	3
Pédagogiques	Thème de la formation	0	8,33	50	41,7
	Contenu des modules par rapport à vos besoins	0	16,7	33,3	50
	Atteinte des objectifs	8,3	0	66,7	25
	Qualité des supports de formation	8,3	16,7	41,7	33,3
	Durée de la formation	16,7	33,3	33,3	16,7
	Rythme de la formation	0	8,3	58,4	33,3
	Modération	0	0	41,7	58,3
Logistiques	Accueil	16,7	16,7	41,7	25
	Hébergement	0	16,7	50	33,3
	Lieu de la réunion	16,7	16,7	66,7	0
	Restauration	8,3	25	50	16,7
	Respect de l'agenda	0	0	58,3	41,7

Notation des critères : 0 = Insuffisant/inadéquat ; 1 = Moyen ; 2 = Satisfaisant ; 3 = Très satisfaisant

Pour les aspects pédagogiques

Il ressort de cette évaluation de l'atelier que :

- 50% des participants ont trouvé le thème de la formation satisfaisant près de 42% l'ont trouvé très satisfaisant. Cependant environ 8% estiment que le thème ne couvre pas tous leurs besoins ;
- S'agissant du contenu des modules par rapport à leurs besoins, 50 % des participants ont souligné qu'il est très satisfaisant et 33 % l'ont trouvé satisfaisant. Environ 17% des participants ont relevé que le contenu des modules était moyen par rapport à leurs attentes;
- Par rapport à l'atteinte des objectifs de l'atelier, environ 67% des participants se disent satisfaits et 25% sont très satisfaits. Toutefois environ 8% ont souligné que les objectifs n'ont pas été atteints;
- Pour ce qui est des supports de formation, environ 42% des participants ont été satisfaits et environ 33% très satisfaits. 17% estiment que les supports de formation étaient moyens et 8% ont trouvé les supports plutôt inadéquats ;
- La durée de la formation a été jugée très satisfaisante par environ 17% des participants. Environ 33% soulignent qu'elle a été satisfaisante et en même temps 33% pensent aussi que la durée était moyenne par rapport au contenu de la formation. 17 % ont relevé que la durée de la formation était très courte ;
- 58% de participants ont trouvé le rythme de la formation satisfaisant et environ 34% l'ont trouvé plutôt très satisfaisant. 8% ont trouvé le rythme moyen ;
- S'agissant de la modération, 58 % des participants sont très satisfaits et 42% sont satisfaits. Globalement, on peut dire que la modération était parfaite.

S'agissant des aspects logistiques;

- Environ 42% des participants ont été satisfaits et 25% très satisfaits par la qualité d'accueil qui leur a été réservée. 17 % trouvent qu'il était insuffisant et 17% déclarent que l'accueil était moyen;
- 50% des participants ont trouvé l'hébergement satisfaisant et environ 34% l'ont trouvé très satisfaisant. 17 % soulignent qu'il était moyen. Ce qui eut dire que les participants étaient bien logés;
- Environ 67% des participants ont trouvé le lieu de la réunion satisfaisant tandis que 17% l'ont trouvé inadéquat et 17 % aussi pensent que le lieu est moyen;
- 50 % ont trouvé la restauration satisfaisante, environ 17 % pensent qu'elle est très satisfaisante et 25 % trouve la restauration moyenne
- Environ 58 % des participants ont trouvé le respect de l'agenda satisfaisant et 42 % l'ont trouvé très satisfaisant.

5. Conclusion et recommandations

5.1. Conclusion

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que l'atelier de renforcement des capacités des membres du REFADD sur l'APA s'est déroulée dans un climat de convivialité ce qui a permis d'atteindre les objectifs de l'atelier. Le thème choisi, le contenu et les supports de la formation ont été très appréciés par les participants. L'atelier a été très bien animé et la méthodologie utilisée a été efficiente et dynamique dans la mesure où elle a permis aux participants de comprendre les enjeux liés au processus APA et la nécessité de leur implication dans sa mise en œuvre. Cependant, la durée a été très courte et n'a pas permis de faire les exercices d'application et d'aborder les techniques de plaidoyer pour l'APA. Leur

implication au niveau national nous permettra de savoir si effectivement ils ont bien maîtrisé les principes fondamentaux ainsi que les éléments de base de l'APA.

5.2. Recommandations

a) A la COMIFAC

- De sensibiliser les Points Focaux CDB/APA à travers le GTBAC de la nécessité d'impliquer les femmes dans la mise en œuvre du processus APA au niveau national ;
- D'attirer l'attention des partenaires au développement sur le rôle que peut jouer le REFADD pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA tant au niveau national que sous-régional.

b) Au Bureau Régional du REFADD

- De faire le suivi de la mise en œuvre des activités que les Points Focaux se sont engagés à mener cette année afin de contribuer à la mise en œuvre du processus APA dans leurs pays respectifs ;
- De mobiliser les ressources financières pour l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités des membres du REFADD sur les techniques de mobilisation des ressources financières pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité.

c) Aux Points Focaux REFADD

- De respecter leurs engagements pris au cours de l'atelier et d'informer régulièrement le Bureau Régional REFADD de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités convenues ;
- D'initier une rencontre avec le Point Focal CDB et ou APA selon le cas afin de définir les axes de collaboration pour la mise en œuvre du processus APA.

d) Aux partenaires au développement (UICN, GIZ)

- D'explorer la possibilité d'appuyer l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des membres du REFADD sur les techniques de mobilisation des ressources financières pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité.
- D'explorer aussi la possibilité d'appuyer l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des membres du REFADD sur les techniques d'évaluation économique de la biodiversité.
- D'appuyer l'élaboration des outils de sensibilisation sur APA adaptés aux femmes (manuel APA, affiches, dépliants, etc.).

6. Liste des annexes

Annexe 1 : Termes de référence de l'atelier

TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DU REFADD SUR LE THEME.

« Femmes et processus APA en Afrique centrale : comment influencer la mise en œuvre au niveau national »

1. Contexte et justification

Adoptée en juin 1992 au sortir de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement Durable tenue à Rio, la Convention sur la diversité biologique répondait à un souci de la communauté internationale de freiner le rythme de disparition et de dégradation de la diversité biologique observé depuis quelques décennies. Ratifiée par la presque totalité des Etats de la planète, l'engouement autour de cet instrument marque le vif intérêt sur la nécessité de développer des stratégies en vue conserver, exploiter durablement et valoriser les ressources biologiques. Les trois principaux objectifs visés par ce texte sont : la conservation durable de diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des ressources génétiques issues de son exploitation.

Si les deux premiers objectifs ont été rapidement mis en avant à travers le développement des politiques et stratégies au niveau global, régional et national puis l'approfondissement des négociations en vue de la mise en œuvre des actions porteuses, il n'en a pas été de même pour ce qui concerne l'exploitation des ressources génétiques et le partage des bénéfices y afférent, longtemps resté en retrait. Pourtant, la gouvernance durable de la ressource biologique ne saurait se concrétiser sans que des stratégies cohérentes, convergentes et complémentaires à celles développées pour réaliser les deux premiers objectifs soient parallèlement développées.

Pour répondre à cette question, les négociations ont été engagées dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention en vue de l'adoption d'un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des revenus issus de leur utilisation dénommé "APA". Celles-ci ont conduit à la signature au terme de la 10^{ème} Conférence des Parties réunies à Nagoya au Japon en octobre 2010, d'un protocole additionnel. L'avènement de ce protocole offre un cadre de référence permettant aux Etats ainsi qu'aux regroupements d'Etats de développer des stratégies pertinentes en vue de tirer le meilleur profit des ressources génétiques et, de ce fait, favoriser la réalisation du développement durable. L'enjeu des démarches éventuelles étant de prendre en compte entre autres aspects la protection des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés locales et des Peuples autochtones¹.

Pour favoriser la mise en œuvre de ce protocole, des initiatives ont été engagées dans le cadre de l'Afrique Centrale. Le socle de cette action a été élaboré par le Groupe de Travail de la COMIFAC sur la Biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC) qui, à travers des rencontres techniques pluri-acteurs a favorisé une définition progressive de la stratégie sous-régionale et incité les Etats à l'internaliser au niveau national.

¹ Il est largement admis aujourd'hui que les connaissances dont disposent les populations autochtones Pygmées et Mbororos sur la ressource biologique et les pratiques utilisées sont essentielles à la gestion durable du patrimoine biologique des forêts.

Parmi les acteurs susceptibles d'influencer ce processus, les réseaux de la CEFDHAC, parmi lesquels le REFADD ont été identifiés par le GTBAC. Ceci dans le but de permettre une meilleure compréhension et par là une implication de tous les acteurs dans les débats au niveau national et sous régional.

C'est dans ce cadre que le REFADD, Conscient du rôle des femmes en tant que « détentrices de savoirs traditionnels » en Afrique centrale, organise avec l'appui de la COMIFAC, de la GIZ et de l'UICN un atelier de renforcement de capacités des membres du réseau sur le thème : « Femmes et processus APA en Afrique centrale : comment influencer la mise en œuvre au niveau national »

2. Objectifs de l'atelier

L'atelier a pour objectif principal de sensibiliser et renforcer les capacités des membres du REFADD sur l'APA et les engager dans les processus y relatifs au niveau national.

Les objectifs spécifiques seront de :

- ✓ Améliorer la connaissance et la compréhension des membres du REFADD de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et indiquer les problématiques, les défis ainsi que les enjeux liés à cette convention ;
- ✓ Faire un état des lieux des avancées du processus dans les pays de l'espace COMIFAC
- ✓ Renforcer les capacités sur le processus APA, les défis, les opportunités économiques et environnementales pour les pays et l'état de lieux ;
- ✓ Présenter les enjeux du processus APA pour les femmes de la sous-région ;
- ✓ Développer un plaidoyer en vue de la prise en compte des intérêts spécifiques des femmes relativement à ce processus ;
- ✓ Adopter un plan d'action définissant la contribution du REFADD au niveau national en fonction des avancées du processus dans les différents pays ;

3. Méthodologie

Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie reposera sur une approche participative qui consistera en l'application des méthodes suivantes:

- Des exposés suivis des échanges ;
- le brainstorming ;
- les travaux de groupe par thématique avec restitution en plénière.

4. Participants, date et lieu

L'atelier réunira une quinzaine de participantes issues de la coordination régionale et des antennes nationales du REFADD, des partenaires au développement.

Il se tiendra du **Brazzaville, du 21 au 22.février 2012.**

Annexe 2 : Agenda

Horaire	ACTIVITES	RESPONSABLE
Jeudi 21 février 2013		
8h30- 9h00	Enregistrement des participants	UICN/GIZ
9H00- 10H00	<p style="text-align: center;">Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue du REFADD Congo • Allocution de l'UICN, représentant des partenaires • Allocution du PF APA Congo • Mot d'ouverture de la coordinatrice régionale REFADD • Présentation générale des participants • Présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier • Présentation du contenu et programme de la formation 	Modérateur
10h00-10h30	Pause café	UICN/GIZ
PRESENTATIONS GENERALES		
10h30 – 13h00	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé N°1 <i>Bref Rappel de la CDB</i> • Film sur l'APA • Exposé N°2: <i>Le Processus APA au niveau sous régional</i> • Débats/commentaires 	Formateur
13h00-14h30	Pause Déjeuner	UICN/GIZ
14h30-15h30	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé N°3: <i>Protocole de Nagoya sur APA</i> • Débats/commentaire 	Formateur
TRAVAUX EN COMMISSION (Avec pause café intégrée)		
15h30-17h00	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-commission 1 : <i>Identification des rôles des femmes en matière d'APA. Quelle stratégie à mettre en place pour qu'elles jouent pleinement ses rôles ?</i> • Sous-commission 2 : <i>Identification des besoins en renforcement des capacités.</i> • Sous-commission 4 : <i>Identification de la stratégie de communication, éducation et sensibilisation des femmes en matière d'APA</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Formateur
Vendredi 22 février 2013		
08h30-10h00	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution en plénière des résultats des travaux en commission • Débat, 	<ul style="list-style-type: none"> • Formateur
10h00-10h30	Pause café	UICN/GIZ
APPROFONDISSEMENT		
10h30-13h00	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé N°4: <i>Accès aux ressources génétiques</i> • Exposé N°5 : <i>Utilisation des ressources génétiques</i> • Débat 	Formateur
13h00-14h30	Pause Déjeuner	UICN/GIZ
14h30-15h30	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé N°6: <i>APA et connaissances traditionnelles</i> 	Formateur

	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé N°7 : <i>Partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques</i> Débat	
15h30-16h00	Engagements des participants : identification des activités à mener dès le retour au pays	Participants
16h00-16h15	Pause café	UICN/GIZ
16h15-17h00	Présentations des engagements pris	Participants
17h00-17h30	Evaluation de l'atelier	Modérateur
17h30	<i>Fin de l'atelier</i>	

Annexe 3 : les allocutions

A) Discours d'ouverture de Madame la Présidente du REFADD

Brazzaville APA jeudi 20 février 2013

Mot d'ouverture de la Présidente., Régionale du REFADD

Je remercie le Point Focal du Congo Brazzaville qui nous accueille dans ses terres forestières et hospitalières. Nous remercions aussi, la COMIFAC, l'UICN et la GIZ dont le synergie a permis que cet atelier soit organisé, depuis la préparation, les voyages, l'accueil, l'hébergement et la formation ce matin.

Nous encourageons et louons la disponibilité des Points Focaux du REFADD pour la formation et le renforcement des capacités

Solange PADJA, à qui nous réitérons la bienvenue et encourageons à demeurer dans le bateau REFADD et à apporter la touche du pays de TOUMAÏ l'homme le plus vieux du monde, au REFADD. Nous nous y mettrons toutes pour que les femmes du Tchad accèdent aussi au niveau de connaissances qu'ont acquiert les femmes des autres pays de la sous-région, par les initiatives mises en œuvre par le REFADD et soutenues par ses multiples partenaires depuis plus d'une décennie maintenant. Solange lèves toi pour que tes sœurs te reçoivent par des applaudissements nourris.

Notre sous-région, l'Afrique Centrale, riche de sa couverture forestière inégalée dans le continent, est proportionnellement à l'étendue et la diversité de sa forêt ainsi qu'à la diversité de ses autres écosystèmes, immensément riche en diversité biologique, autrement en nombre diversifié d'espèces animales et végétales.

En effet, les premiers habitants de nos écosystèmes et nos ancêtres nous ont légué des pratiques, des techniques et des connaissances, tirées de leur exploitation séculaire et judicieux de leur riche environnement, qui font que jusqu'à ce jour, cette diversité demeure intacte et offre diverses opportunités à l'humanité dans les domaines aussi diverses que l'agriculture, la pharmacopée, l'horticulture, la comestique et bien d'autres. D'une part, dans nos villages et villes, les femmes prennent naturellement une part très importante sinon majeure dans la pratique et la transmission de ces connaissances.

D'autre part, le monde occidental tire de cette biodiversité et de ses connaissances traditionnelles des opportunités, par la technologie, de développement d'avantages tirés de cette diversité biologique dont nos pays sont détenteurs.

D'où l'importance de la Convention sur la diversité biologique et ses outils de mise en œuvre tels que le Protocole de Nagoya pour établir de la justice et de l'équité entre les pays moins avancés, fournisseurs des ressources génétiques et les pays développés, utilisateurs des ces ressources.

Qui d'entre nous dira qu'elle connaît cette convention et ses outils? Qui en connaît la prise en compte dans les politiques de nos pays? Qui était familière aux principes barbares comme ceux de Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause, CPCC ou Conditions Convenues d'un Commun Accord, CCCA?

Voici une occasion pour que nous puissions pénétrer tous ces outils devant œuvrer à la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, pour la plupart en provenance de nos pays, et qui constituent au fait de la matière première quotidienne des femmes de nos contrées.

C'est pourquoi, pour terminer nous disons encore une fois, merci aux partenaires que sont la COMIFAC, l'UICN et la GIZ et nous nous invitons tous au Travail pour ensuite faire bénéficier aux différentes couches de populations que nous représentons ici, des connaissances que nous aurons acquises.

Nous déclarons donc ouvert l'atelier de formation sur l'APA et la sa mise en œuvre au niveau national par les femmes.

B) Discours d'ouverture de Madame Chantal WANDJA de l'UICN au nom de tous les partenaires qui ont appuyé l'organisation de cet atelier

M. Les Représentants du Groupe de travail de la Biodiversité en Afrique centrale de la COMIFAC

Mme la Coordinatrice Régionale du REFADD,

Chers points focaux nationaux et membres du REFADD,
Mesdames, Monsieur,

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole en ce jour au nom de la GIZ et de l'agence de facilitation de la CEFDHAC, UICN pour adresser tout d'abord mes remerciements au gouvernement et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux.

Environ 7 mois après avoir assistés en ces mêmes lieux à votre assemblée générale, nous voici de nouveaux rassemblés ici dans le cadre d'un atelier de renforcement des capacités des membres de votre réseau en matière d'APA. A ce sujet, permettez-moi de féliciter le GTBAC pour avoir reconnu l'importance de la femme dans ce processus en tant que productrice, détentrice de savoirs traditionnels, etc. en inscrivant dans sa feuille de route 2013 l'activité que nous menons aujourd'hui.

Chères membres du REFADD, au moment où les questions de genre gagnent de plus en plus en visibilité dans l'environnement de la COMIFAC et de la CEFDHAC, nous vous invitons à prendre vos bâtons de pèlerins pour porter haut les problèmes des femmes et leurs positions sur les questions relatives à la gestion durable des forêts du bassin du Congo. Nous profitons de cette occasion pour vous féliciter du travail que vous avez accompli lors de la tenue du 7eme forum de la CEFDHAC en novembre dernier à Kigali. Comme vous le savez, les questions de genre sont intimement liées aux problèmes de droits et d'accès.

La présente formation qui fait référence à l'accès au partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques épouse donc tout à fait les défis et les enjeux qui devraient être les vôtres en matière de genre.

A titre de rappel, le Conseil des ministres de la COMIFAC a instruit le secrétariat exécutif de cette institution d'adopter un système de suivi axé sur les résultats. Cette instruction vous

concerne évidemment aussi. Il ne s'agit donc plus de se contenter de mener des activités, telle votre participation à la présente formation, mais plutôt de mesurer les résultats que vous aurez atteints une fois vos capacités renforcées dans le cadre de la présente formation, dans vos pays respectifs et au niveau sous régional.

Mesdames les membres du REFADD, nous vous invitons après cette formation, à être des multiplicatrices dans vos pays, à outiller vos sœurs, afin qu'elles puissent mieux défendre leurs intérêts et revendiquer leurs droits. A faire un plaidoyer aux niveaux national et sous régional afin que les décisions politiques intègrent vos préoccupations.

A la veille

- de la tenue de la réunion du partenariat sur les forêts du bassin du Congo, qui consacrera toute une journée à la thématique genre,
- du début du processus de révision du plan de convergence qui devra prendre en compte le genre,
- du début du processus d'élaboration d'une stratégie genre COMIFAC

il est plus que jamais impératif de faire entendre votre voix. Nous vous en savons capable et restons disposés à vous appuyer dans ce sens. Nous pensons que la gestion des forêts du bassin du Congo ne pourra être durable, si les intérêts des hommes et des femmes et par là les questions d'accès aux ressources et aux avantages ne sont pas considérées de façon égale et équitable.

Nous comptons sur vous et attendons impatiemment de voir votre plan d'actions opérationnel et de pouvoir mesurer les impacts de vos actions sur le terrain.

Sur ce, je souhaite plein succès aux présentes assises,

Que vive le REFADD,
Vive la coopération sous régionale,
Vive la coopération internationale,

Je vous remercie

Annexe 4: liste des participants

NOMS ET PRENOMS	PAYS	ORGANISATION / FONCTION	ADRESSES
AMBASSA Julienne	Cameroun	Point focal REFFAD	B.P. : 3780 Douala Tel : 77747959 E-mail : refaddcam_pf@yahoo.fr
MASUNZU Rénilda	Burundi	Point focal REFADD	B.P. : 2232 Bujumbura Tel : +25776935910 E-mail : masunzunini@yahoo.fr
MWAMBA Philo	RDC	Point focal REFADD	Tel : 00243999369984 E-mail : philomk@yahoo.fr
Monique YIGBEDEK	Cameroun	Personne Ressource REFADD	B.P. : 5506 Yaoundé Tel : 23799857469 E-mail : monique.yigbedek@iucn.org
BIA Philomène	RCA	PF/REFADD	B.P. : 242 Bangui Tel : +23675037726 E-mail : bata_gbato@yahoo.fr
Solange PADJA	Tchad	Point focal REFADD	Tel : 23566232180 E-mail : solange.padja@yahoo.fr
EYANG EFFA Edwige	Gabon	Point focal REFADD	B.P. : 2374 Libreville Tel : +24106038362 E-mail : fensed21@yahoo.fr
ELOMA Henri Paul	RDC	REFADD/Conseiller	Tel : +2439981811010 E-mail : hpeloma@yahoo.fr
Jeanne-Marre MINDJA	Cameroun	SG/REFADD	B.P. : 12909 Yaoundé Tel : 23794474911 E-mail : mindja73@yahoo.fr
Dancilla MUKAKAMARI	Rwanda	Trésorière REFADD régionale PFI	B.P. : 3967 Kigali Tel : +250788521732 E-mail : mukakamari@yahoo.fr
Danielle FOUTH	Cameroun	GIZ/Conseillère technique	Tel : +237 75 29 67 69 E-mail : danielle.fouth@giz.dc
Lopelle MBOUSSA	Congo	Les Dépêches de BIV	Tel : 066448912 E-mail : lopelle_m@yahoo.com
Antoine EKODO	Cameroun	UICN	B.P. : 5506 Yaoundé Tel : 99668803 E-mail : antoineekodo@iucn.org
Chantal WANDJA	Cameroun	UICN	B.P. : 5506 Yaoundé Tel : 96611330 E-mail : chantal.wandja@iucn.org
AMPALI Jean Parfait	Congo	UICN/CARPE	Tel : 055284911 E-mail : parfaitampali@yahoo.fr
MORLENDE B.	Congo	CARPE/UICN	Tel : 066318880 E-mail :
Virginie Euphrasie DOLAMA	Congo	REFADD	Tel : 066031408 E-mail : delamave@yahoo.fr
NCHOUTPOUEN Chouaibou	Cameroun	Consultant/COMIFAC	B.P. : 4380 Yaoundé Tel : +23799523407 E-mail : cnchoutpouen@yahoo.fr
BAYENDELA Oriane	Congo	Afrique Environnement	Tel : 069345084 E-mail :
MADZOU MOUKILI	Congo	PF APA	Tel : 00242055258151 E-mail : madzoumoukili@yahoo.fr
Eulalie BASHIFE	RDC	REFADD	Tel : +243998130296 E-mail : elbashife44@hotmail.com

FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Atelier de renforcement des capacités du REFADD en matière d'APA

Brazzaville, 21 au 22 février 2013

Annexe 5 : formulaire d'évaluation

Notation des critères : 0 = Insuffisant/inadéquat ; 1=Moyen ; 2=Satisfaisant ; 3=Très satisfaisant

Aspects	Critères	Notation	Commentaires
Pédagogiques	<i>Thème de la formation</i>		
	<i>Contenu des modules par rapport à vos besoins</i>		
	<i>Atteinte des objectifs</i>		
	<i>Qualité des supports de formation</i>		
	<i>Durée de la formation</i>		
	<i>Rythme de la formation</i>		
	<i>Modération</i>		
Logistiques	<i>Accueil</i>		
	<i>Hébergement</i>		
	<i>Lieu de la réunion</i>		
	<i>Restauration</i>		
	<i>Respect de l'agenda</i>		

